



PROCES-VERBAL

BUREAU SYNDICAL – VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

Les membres du Bureau, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, se sont réunis à la salle polyvalente de Trèves le vendredi 22 novembre 2024 à 14h00.

Les Membres du Bureau :

Présents : Madame DRID, Messieurs CHAVEROT - GOUTAGNY - VANEL - GONZALEZ - VOLAY - BASSON - MOINE - CHARMET

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ : Mesdames DUPEUBLE – PAILLÉ, Monsieur FRANCO
SAFEGE : Messieurs DINET – COLONNA – LE MENN

Excusés :

SUEZ : Monsieur BARONNIER

Monsieur MONTVERNAY, Mesdames RABY et RIBEYRON ont également assisté à la séance.

En préambule, Monsieur CHAVEROT souhaite la bienvenue à Madame Julie PAILLÉ qui va succéder à Monsieur FRANCO au sein de l'Agence SUEZ Vallée du Rhône à compter du mois de janvier 2025.

Puis il ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

Après le vote à l'unanimité de ce dernier et la désignation de Monsieur Joseph VOLAY en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

Relevé des décisions du Président

L'assemblée prend connaissance du document faisant mention des décisions du Président depuis la dernière réunion de bureau.

Contrat d'assurance groupe risques statutaires avec le CDG 69

Madame RABY rappelle à l'assemblée les choix du Bureau du 23 septembre 2024 concernant le contrat d'assurance pour les risques statutaires avec le CDG 69 à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- L'option « tous risques » avec une franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire pour un taux de 6,94%.
- Une assiette de cotisation portant sur le TIB ainsi que sur le RIFSEEP (100%).

- La gestion des dossiers d'assurance par la CDG 69 pour un coût de 0,30% de l'assiette de cotisation.

Après réflexion et au regard de l'important surcoût de ces options, le Bureau Syndical, à l'unanimité, opte pour les décisions suivantes :

- L'option « tous risques » avec une franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire pour un taux de 6,94%.
- Une assiette de cotisation portant sur le Traitement Indiciaire Brut.
- La gestion des dossiers d'assurance par la CDG 69 pour un coût de 0,30% de l'assiette de cotisation.

Etat d'avancement du projet d'intégration au Syndicat de la commune de Grammond

Monsieur le Président expose à l'assemblée les dernières avancées concernant le projet d'adhésion de GRAMMOND.

Il rend compte de la rencontre qui s'est déroulée le 13 novembre en présence des élus du Conseil Municipal et de Monsieur CHAMBE, Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Il a été expliqué à nouveau le scénario retenu prioritairement par le Syndicat lors de la réunion de Bureau Syndical du 1^{er} juillet 2024 ; à savoir :

- une alimentation par le SIEMLY depuis le réservoir de Manissol situé à Saint Christo en Jarez,
- une restructuration complète du service de distribution comprenant la construction de nouveaux ouvrages et la désaffection de 3 anciens réservoirs,
- la mise en conformité des sources,
- le maintien d'une alimentation de secours par Saint Etienne Métropole,
- « la mise à niveau » des services pour les abonnés de Grammond.

Une solution alternative consistant à abandonner les sources a été proposée aux élus. Cette proposition permettrait de réduire le coût de l'investissement de 450 000 € (1 950 000 €).

Le Syndicat propose aux élus de GRAMMOND de financer ces investissements en mettant en place un tarif différencié pour les abonnés de la commune comme le Syndicat avait pu le faire à l'occasion de l'adhésion de BUSSIERES et de SAINTE AGATHE EN DONZY en 2018. En complément de ce tarif différencié, il apparaît indispensable de compléter cet investissement par un fond de concours.

Lors de cet échange, d'autres points ont été évoqués, notamment en ce qui concerne la date d'intégration de cette commune dans le périmètre du Syndicat ainsi que les modalités financières. Monsieur CHAVEROT a rappelé que la date du 1^{er} janvier 2026 n'est pas envisageable en raison du volume de travaux à réaliser. Il est évoqué la possibilité d'une intégration au 1^{er} janvier 2027 au plus tôt.

La commune de Grammond devrait prendre une décision à l'occasion de son Conseil Municipal de janvier 2025.

Présentation de la proposition d'avenant n°1 au contrat de concession de service public

Monsieur CHAVEROT rappelle la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024 actant l'intégration de la commune d'EPERCIEUX-SAINT-PAUL dans le périmètre syndical à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il convient désormais d'intégrer cette commune dans le contrat de concession de service public en concluant un avenant avec SUEZ.

A l'occasion de cet avenant, Monsieur le Président précise qu'il s'avère intéressant de faire évoluer certaines dispositions nécessaires à la bonne exécution du contrat.

Monsieur MONTVERNAY présente donc aux membres du bureau les principaux points du projet d'avenant n°1 au contrat de concession de service public :

1. Intégration d'Epercieux-Saint-Paul au contrat de concession.

Cette intégration s'effectuant sans incidence financière.

2. Création d'un compte pour le renouvellement des branchements

Il est proposé la création d'un « fonds de renouvellement annuel » pour les travaux de renouvellement des branchements réalisés par le concessionnaire.

Pour l'année 2025, ce fond sera doté d'une somme de 107 107 € et remplacera l'engagement sur le nombre de branchements à renouveler par an (60).

Cette dotation sera actualisée annuellement au 1^{er} janvier en utilisant la formule d'indexation du contrat. Cette disposition est proposée à l'initiative du Syndicat.

3. Corrections et précisions

Afin de faciliter l'exécution du contrat, il vous sera proposé de procéder à diverses corrections à apporter aux documents contractuels.

Cette disposition est à l'initiative du Syndicat et du Concessionnaire et n'entraîne pas d'incidence financière.

4. Ajuster le Bordereau des Prix Unitaires

Il s'agit d'ajuster les prix n°1 et n°1 bis au bordereau et de préciser le descriptif du prix n°1 bis.

Cette disposition est proposée à l'initiative du Syndicat.

Le bureau syndical émet un avis favorable à cette proposition d'avenant n°1. Celui-ci sera soumis au vote des délégués lors du prochain Comité Syndical.

Proposition de renouvellement d'un tronçon de câble de télétransmission (tranche n°4) au programme 2025

Monsieur le Président évoque les travaux réalisés sur le câble de télécommande durant ces 3 dernières années avec le renouvellement des tous les secteurs défaillants notamment la partie située entre Grigny et la station de Chassagny.

A ce jour, une tranche de travaux est en cours de réalisation sur le câble de télétransmission (tranche n°3) sur un secteur situé entre Riverie et Sainte Catherine.

Monsieur COLONNA rappelle la fonctionnalité du câble de télétransmission qui est véritablement le réseau de communication inter-sites du Syndicat alors que le câble de télécommande assure un rôle de sécurité en cas de perte du premier.

A ce jour, des désordres sont constatés par SUEZ sur le câble de télétransmission. Il convient donc d'envisager des actions afin de pérenniser le fonctionnement de ce réseau indispensable pour le pilotage et la sécurité d'approvisionnement des abonnés.

Au cours des échanges, l'opportunité de déployer un réseau de fibre optique a été évoquée. Cette solution est actuellement déployée au gré des tranches de renouvellement réalisées, par la pose d'un fourreau PEHD supplémentaire utilisable pour aiguiller à l'avenir une fibre optique. Cependant, il n'est pas raisonnable techniquement de faire cohabiter sur un même tronçon une partie câble « classique » et une fibre optique.

Après discussion, il est demandé aux partenaires de définir avec le Syndicat, le ou les tronçons les plus endommagés afin d'envisager le renouvellement de ceux-ci dans le cadre des programmes de travaux 2025 et suivants.

Présentation de l'étude pour la réhabilitation de la chaîne élévatoire n°1

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COLONNA qui rappelle les propositions retenues par le Bureau Syndical lors de la séance du 1^{er} juillet 2024

- 1- **Accroître** la capacité de transit de l'ancienne chaîne élévatoire, dans la perspective de travaux sur la chaîne élévatoire n°2 et **réfléchir** à moduler les débits en fonction des besoins.
- 2- **Augmenter les capacités de stockage** sur les sites de Saint Didier 2 et Sainte Catherine « La Fillandière » qui disposent de réserves foncières importantes.
- 3- **Intégrer** les raccordements liés à **l'interconnexion projetée avec S.E.M.** Le point de raccordement identifié pourrait se situer à hauteur du maillage entre la conduite de DN 800mm et le DN 500mm en charge des réservoirs respectifs de Saint Maurice/Dargoire « La Condamine » et Saint Didier 2 « Les Rivières ».

Monsieur COLONNA présente les orientations techniques permettant de remplir l'objectif n°1.

Sur chaque station, il convient d'installer 3 pompes pouvant fonctionner à vitesse variable d'un débit unitaire de 1200 m³/h. Cette proposition permet de couvrir une plage de débit allant de 300 à 1200 m³/h.

Sur chaque station il est envisagé :

- La réhabilitation du Génie Civil extérieur et intérieur, les toitures et potentiellement les charpentes.
- La mise à nu de la périphérie de la station de pompage (échafaudages) et la suppression du point de livraison 20 kV aérien.
- La réhabilitation métallgeries – huisseries.
- Le traitement des émergences acoustiques sur les sites de la Condamine et Saint Didier1.
- La réhabilitation totale de l'hydraulique de la station de pompage + antibélier + bypass station en phase travaux.
- La réhabilitation totale partie électrique Haute Tension (sauf Poste de livraison SAINT MAURICE / D)
- La réhabilitation totale parties électriques Basse Tension.
- Le traitement intérieur de la station. Le pont roulant de manutention sera conservé.
- La mise en place et ou l'adaptation de nouvelles pompes sur les massifs existants.

Le coût estimatif par station s'élève à environ 2 400 000 € HT.

Les prochaines étapes vont consister à modéliser ces hypothèses sur le fonctionnement du réseau grâce à l'outil de modélisation mis à jour dans le cadre du Schéma Directeur en cours.

Les membres du Bureau donnent un avis favorable pour que le contenu de cette étude soit intégré dans les scénarios de programmation de travaux du Schéma Directeur d'Eau Potable.

Proposition pour inscrire des crédits afin de doter le syndicat d'un outil d'étude de prédition des tronçons à renouveler en complément de l'étude patrimoniale existante

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical de doter le Syndicat d'un outil prédictif pour être plus précis dans la détermination des tronçons de réseaux fuyards qu'avec une approche multicritères classique.

Le principe de cet outil de gestion patrimoniale repose sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA). Il permet au Syndicat de disposer des fonctionnalités suivantes.

- **Un module de sélection** qui permet au service de configurer et de créer différents scénarios de rénovation en fonction de leurs critères.
- **Un module de classement** dans lequel les canalisations prioritaires sont classées à la fois en fonction du score attribué dans la section précédente mais aussi en fonction des prédictions de l'Intelligence Artificielle.
- **Un module de planification.** Réalisation d'un calcul estimatif de coût.
- **Un module interactif** qui permet d'avoir des informations importantes et immédiates

Le coût de cet outil se monte à environ 100 000 € sur 3 ans.

Le bureau syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition d'inscription au budget des crédits nécessaires à la réalisation de cette étude. Il autorise Monsieur le Président à demander les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Impact du coût de l'énergie sur l'équilibre du contrat de concession de service public

Monsieur le Président donne la parole à Madame DUPEUBLE qui expose la problématique à laquelle SUEZ a été confronté durant ces 2 dernières années.

Elle rappelle le contexte géopolitique instable depuis 2021 qui a généré une inflation très importante, notamment sur le coût de l'énergie.

La facture « électricité » pour l'année 2023 s'est montée à 2 156 000 €. Il convient de comparer cette somme avec la prévision du Compte d'Exploitation Prévisionnel qui était de 1 086 000 € concernant cette charge « électricité ». Cette situation s'est également reproduite en 2024.

Au final, SUEZ estime que cette situation rentre dans la définition du caractère d'imprévision précisé par les circulaires gouvernementales. Madame DUPEUBLE sollicite auprès du syndicat une indemnité d'imprévision d'un montant de 486 000 € afin de résorber le préjudice subi.

Monsieur le Président informe au cours des échanges que les circulaires CASTEX et BORNE fixent le principe et les modalités réglementaires, sans rendre ces dispositions obligatoires pour les collectivités qui ont le libre choix de les mettre en œuvre ou pas.

Par ailleurs, il est précisé à SUEZ que cette indemnité d'imprévision n'a pas pour vocation de couvrir l'intégralité du surcoût engagé par l'exploitant, celui-ci devant assurer sa part de risques et périls comme le prévoit le type de marché conclu entre SUEZ et le Syndicat à savoir un contrat de concession.

Il convient également de prendre en considération l'évolution des indices d'actualisation qui ont fortement augmenté sur cette période.

A l'issue des échanges, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de prendre le temps nécessaire pour analyser la demande formulée par SUEZ. Il convient de disposer d'éléments factuels (Ex : factures électricité) et d'analyser l'impact des indices sur les recettes de ventes d'eau.

Informations générales sur l'activité du Syndicat

➤ **DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) :**

Monsieur CHAVEROT présente le bilan 2024 ainsi que le planning prévisionnel 2025 des contrôles sur les poteaux incendie.

Il rappelle que ceux-ci suivent la fréquence imposée par le SDMIS :

- ◆ Dans les communes du Rhône : visite tous les 3 ans et contrôle complet tous les 9 ans.
- ◆ Dans les communes de la Loire : contrôle complet tous les 4 ans.

Il précise que toutes les données récoltées sont rentrées dans le SIG et seront utilisées pour la mise en place du SDAEP.

En 2024, 878 poteaux ont été vérifiés sur 28 communes : 372 contrôles débit/pression et 506 contrôles fonctionnels.

17 hydrants hors service ont nécessité de grosses réparations.

Pour 2025, la prévision est de 736 contrôles sur 20 communes : 237 contrôles débit/pression et 499 contrôles fonctionnels.

Il est rappelé que près de 2 500 poteaux incendie sont recensés sur le périmètre du Syndicat.

➤ **Réunion CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) du 28 octobre 2024 :**

Monsieur CHAVEROT informe les membres du bureau des points abordés lors de cette réunion et notamment de l'avis favorable de la commission sur la proposition du prix de l'eau.

Dernières mises au point du Comité Syndical

Monsieur CHAVEROT présente aux membres du Bureau les différents points qui seront vus au Comité Syndical de ce jour.

Questions diverses

- Date du prochain Comité Syndical : le vendredi 21 mars 2025 à St Genis l'Argentière.
- Date du prochain Bureau Syndical : le lundi 3 février 2025 au siège du Syndicat

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 16h45